



Fondation Lucie
et André Chagnon

Le 15 juin 2021

Monsieur Mathieu Lacombe
Député de Papineau
Ministre de la Famille
Ministre responsable de la région de l'Outaouais
Gouvernement du Québec

Transmission par courrier électronique : ministre.famille@mfa.gouv.qc.ca

Objet : Pour que chaque enfant au Québec ait droit à un service de garde éducatif à l'enfance de qualité

Monsieur le Ministre,

Tout comme vous et de nombreux organismes partout à travers le Québec, nous avons à cœur l'amélioration du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (SGÉE). La tenue de la présente consultation sur le sujet témoigne de votre volonté de rendre ce réseau plus efficace et accessible.

Malgré les efforts et les progrès immenses accomplis depuis les 25 dernières années, **le Québec compte encore aujourd'hui des enfants et des jeunes qui n'ont pas les mêmes chances que d'autres de développer leur plein potentiel.**

Notre mission est de contribuer à la prévention de la pauvreté ainsi qu'à la réduction des inégalités. Pour ce faire, nous soutenons à long terme le développement de la capacité d'agir d'organismes et de regroupements qui travaillent ensemble, et de façon durable, sur des conditions favorables au développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec.

Parmi les réseaux et les ressources que nous soutenons figurent la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF), des enquêtes populationnelles (ELDEQ, EQDEM), l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE), l'Association des haltes-garderies communautaires du Québec, le *Community Health and Social Services Network* (CHSSN), le Collectif petite enfance, le Réseau pour un Québec Famille, le Regroupement pour la valorisation de la paternité, l'Observatoire des tout-petits et Naître et grandir (deux projets de notre organisation).

Un service de garde éducatif à l'enfance de qualité, offert dès les premières années de sa vie, constitue une des conditions de vie essentielles et favorables au développement d'un enfant au même titre que le logement, la sécurité alimentaire, l'intégration socioprofessionnelle et les conditions de travail des parents, etc. D'ailleurs, l'Observatoire des tout-petits vous présentera,

le 17 juin prochain, ses travaux illustrant notamment l'importance de miser sur des politiques publiques intégrées et cohérentes entre elles.

Nos recommandations

Plusieurs groupes détenant l'expertise en matière de développement des enfants et de soutien aux familles s'exprimeront plus précisément selon les quatre axes de la consultation.

Nos recommandations, ci-dessous, viennent compléter leurs interventions :

- 1. Instituer un droit universel**
- 2. Concrétiser et maintenir un réseau de SGÉE subventionnés qui réponde aux besoins réels**
- 3. N'accepter aucun compromis sur la qualité des services**
- 4. Exercer le rattrapage salarial du personnel éducateur**

1. Instituer un droit universel

Nul besoin de le rappeler : l'accès à un service de garde éducatif à l'enfance constitue l'une des conditions essentielles du développement des tout-petits et représente le point de départ du parcours éducatif. À l'instar de la *Loi sur l'Instruction publique*, **nous croyons que l'article 1 de la Loi sur les services de garde éducatifs devrait stipuler que toute personne a droit à un service éducatif reconnu et de qualité dès la petite enfance**. La reconnaissance de ce droit deviendrait un repère dans toute prise de décision concernant le développement ou l'actualisation d'un réseau de SGÉE équitable. Certes, il y va de l'accès et de la qualité, mais aussi de la distribution des places ainsi que de la répartition des ressources à travers le Québec, selon les différentes réalités territoriales.

À cet égard, nous vous invitons à considérer une des recommandations de l'AQCPE quant à la **révision des définitions entourant le concept de défavorisation**. Cela aurait pour effets, entre autres, de favoriser la prévention des facteurs de vulnérabilité, d'inclure tous les enfants présentant des besoins particuliers, ainsi que d'adapter l'accompagnement et le soutien aux divers besoins.

2. Concrétiser et maintenir un réseau de SGÉE subventionnés qui réponde aux besoins réels

Pour que ce droit d'accès universel s'applique et s'actualise, il faut **créer et, surtout, maintenir un nombre de places qui reflète les besoins réels. Il faut s'assurer d'offrir des services de qualité pour tous les enfants, adaptés aux besoins des familles en situation de vulnérabilité, et ainsi réduire les iniquités**.

Comme société, on ne peut tolérer qu'un enfant ne puisse avoir accès à l'école. Il en va de même pour les Services éducatifs à l'enfance. Voilà pourquoi l'engagement récent du gouvernement de créer de nouvelles places et, donc, de faire en sorte que le réseau réponde aux besoins actuels, suppose des **gestes et des investissements significatifs et durables**.

Dans la foulée de l'accord asymétrique avec le gouvernement fédéral, **nous invitons donc le gouvernement du Québec à investir une part significative des prochains transferts fédéraux** dans 1) la concrétisation et le maintien d'un réseau de SGÉE subventionnés (conversion et création de places/infrastructures), et 2) le rattrapage salarial du personnel éducateur.

Sur le plan des infrastructures, il nous semble plus que jamais opportun de **mettre à profit ce que savent les acteurs des SGÉE de leur communauté ainsi que de faire appel à leurs connaissances** en matière de montage financier, de marché immobilier, de normes environnementales, d'architecture, etc. Leur déléguer ce leadership aurait pour effet de doter notre société d'un réel actif collectif et de réunir, potentiellement, d'autres joueurs de la finance sociale.

3. N'accepter aucun compromis sur la qualité des services

Pour que les services éducatifs aient des effets positifs sur le développement des enfants, ceux-ci doivent être de qualité. Aucun compromis ne doit être fait à ce sujet. Cela passe prioritairement par une **formation initiale et continue** du personnel éducateur selon les plus hauts standards, des **conditions de travail et de pratiques** favorables et une **structure du service éducatif** adéquate (ratio, aménagement, matériel, programme éducatif reconnu). D'autres éléments doivent aussi être considérés en ce qui a trait à la qualité : le lien de ces services éducatifs avec les autres services offerts dans la communauté et l'implication des parents.

Actuellement, les **barrières d'accès à un service de garde de qualité sont nombreuses** (absence de places, manque de formation, tarification, horaires atypiques...). Elles concernent particulièrement les familles vivant dans la pauvreté, les familles des communautés autochtones, les parents d'enfants ayant des besoins particuliers et les enfants issus de l'immigration ou d'expression anglaise. En complément des SGÉE, cela exige donc de **soutenir adéquatement d'autres organisations essentielles** comme les haltes-garderies communautaires. Celles-ci offrent des services de garde occasionnels ou à temps partiel afin de répondre aux besoins spécifiques des familles en situation de vulnérabilité et de celles ayant des besoins atypiques en matière de garde. Le comité-conseil *Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel* a d'ailleurs recommandé, en janvier 2020, plusieurs axes d'intervention possibles pour réduire ces barrières d'accès.

4. Exercer le rattrapage salarial du personnel éducateur

Sur le plan des conditions salariales, le passé récent nous a démontré la volonté du gouvernement d'exercer des rattrapages salariaux substantiels – voire historiques – pour d'autres réseaux essentiels. **Rétribuer le personnel éducateur en petite enfance à la hauteur du rôle, des connaissances et des responsabilités** qu'il assume doit être considéré comme une des mesures d'attraction dans le domaine.

Un allié indéfectible parmi une grande communauté d'acteurs

Au lendemain de la pandémie et à l'heure où les gouvernements auront à faire des choix budgétaires, nous partageons l'avis qu'investir dans les SGÉE jouera un rôle primordial dans la relance économique, mais également dans le développement social et la vitalité des communautés du Québec. Le temps est donc propice pour mettre en œuvre des mesures avec ambition, audace et intensité, et ce, en collaboration avec les milieux communautaire, municipal, de l'économie sociale et de la société civile.

Vous trouverez en notre organisation **un allié indéfectible dans l'atteinte d'objectifs partagés avec l'ensemble des parlementaires, des acteurs et des organisations** engagés dans le développement du plein potentiel de tous les jeunes vivant au Québec.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, mes salutations les plus sincères.



Jean-Marc Chouinard
Président
Fondation Lucie et André Chagnon

c.c.

Monsieur Marc Tanguay

Député de La Fontaine (Parti libéral du Québec)
Porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille

Madame Christine Labrie

Députée de Sherbrooke (Québec solidaire)
Porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour la famille

Madame Véronique Hivon

Députée de Joliette (Parti québécois)
Porte-parole du troisième groupe d'opposition pour la famille